

Déclaration préalable du SNUipp-FSU

à la CAPD du 12 mai 2016

Monsieur le Directeur Académique,

La CAPD traite aujourd'hui des mutations départementales.

950 collègues ont participé au mouvement cette année mais le nombre de collègues obtenant un poste tombe en flèche. 430 affectations l'année dernière et 150 affectations de moins cette année, le chiffre est énorme.

Nous vous l'avons écrit lundi, nous ne comprenons pas pourquoi les décisions de carte scolaire que vous vous étiez engagé à réévaluer avant le mouvement en CTSD et lors de notre audience du 18 avril ne l'ont finalement pas été avant nos interpellations de la semaine dernière.

En effet, lors du groupe de travail du 27 avril, Mme la secrétaire générale nous a informé que les Inspecteurs de circonscription n'avaient pas fait remonter de modification concernant les effectifs et qu'en l'absence d'information, aucune décision ne pouvait être prise. Mais pour quelle raison rester passif sur ces situations? Pourquoi l'administration n'a pas demandé de bilan sur ces écoles tangentes?

Certaines situations ont évolué, et notamment celle de l'école Jouve à Carpentras, la seule conditionnée à un local, condition ayant été remplie avant les vacances d'avril. Or, la décision d'ouverture n'a finalement été arrêtée que mardi soir suite à nos interventions. La chaîne de nomination qui en découle a pu permettre 7 affectations supplémentaires par rapport au projet initial.

Les quelques ouvertures ou non fermetures qui pouvaient être décidées en début de semaine et qui le seront en juin, nous n'en doutons pas, auraient permis de nombreuses affectations supplémentaires. C'est un véritable gâchis pour le mouvement.

Parmi les nominations, celles sur les postes à profil vont être examinées.

Concernant ces postes, nous manifestons à nouveau notre désaccord avec ce mode de recrutement en dehors des règles communes et de tout barème sur des postes qui ne le nécessitent pas... et pour lesquels certaines affectations posent question.

Cette année comme l'année dernière, des collègues titulaires de postes à profil ont participé aux appels à candidatures... et certains sont retenus... Un nouvel appel à candidature va donc paraître suite à la CAPD

ce qui ne permettra pas d'affecter en 1ère phase le poste du collègue qui serait retenu. Nous l'avions déjà dit unanimement l'année dernière, un autre fonctionnement est à trouver.

Nous tenions à remercier vivement Mme Borreda et ses collègues du pôle 1^{er} degré pour les échanges que nous avons pu avoir tout au long de nos vérifications et qui ont permis de débloquer rapidement plusieurs situations avant la réunion d'aujourd'hui.

Nous avons eu la satisfaction de voir réapparaître cette année les temps partiels à l'ordre du jour, ce que nous avons expressément demandé l'année dernière en raison des annonces tardives et heureusement sans suite de restriction sur les temps partiels sur autorisation.

La CAPD examine également les congés de formation professionnelle, restés en suspens suite à la CAPD du 4 mars. L'attribution de 50 mois de ce congé pour un département comme le Vaucluse est nettement insuffisant. La liste des candidats est toujours très importante et montre bien les difficultés des collègues à se réorienter.

Nous devons, cette année encore, dénoncer en CAPD l'absence de réunion du conseil de formation départemental en fin d'année pour préparer l'année prochaine. Pourquoi, depuis quelques années ne fait-il plus partie du calendrier prévisionnel des instances? Les textes indiquent pourtant qu'il doit se réunir 3 fois par an. Nous demandons à connaître la date de sa réunion. Nous informons également la CAPD que nous avons fait la demande d'un conseil de formation supplémentaire concernant la formation initiale 2016-2017.

Nous souhaitons terminer notre déclaration préalable en signalant que, suite aux actions de la FSU concernant les mairies d'extrême droite, nous actons avec satisfaction le courrier que vous avez adressé aux parents d'élèves des écoles de Camaret concernant les cours d'ELCO, suite à la campagne publique mensongère et fallacieuse du maire de la commune. Les collègues de Bollène attendent maintenant votre venue et votre entretien avec son maire.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les élus du SNUipp à la CAPD